



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°83
Février 2015



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordonateur du Papaco

Le temps des choix ?

Le monde de la conservation a compris depuis longtemps que nous étions entrés dans une ère de déclin de la biodiversité, certains la qualifiant même de 6^{ème} période d'extinction massive des espèces depuis l'apparition de la vie sur la terre. Tous ou presque s'accordent pour y voir une conséquence directe de l'activité humaine (voir l'édito de la NAPA n°72 sur l'anthropocène). L'homme étant la source du problème, il fait nécessairement partie de la solution, s'il y en a une...

Le débat n'est pas nouveau mais il n'est toujours pas tranché. Il y a d'un côté la situation idéale, celle dans laquelle la terre (et ses écosystèmes) évoluerait naturellement. Des espèces apparaissent, d'autres disparaissent mais n'y étant pour rien, nous n'aurions pas à nous en préoccuper. Dans ce cas de figure purement théorique aujourd'hui, nous n'aurions qu'à nous contenter de vivre avec le reste de la nature sans plus de question. Malheureusement, l'empreinte de l'homme sur la planète a changé la donne et il ne saurait désormais se soustraire à sa responsabilité dans les pressions qui pèsent sur certaines espèces (d'autres, ne l'oublions pas, ayant par ailleurs largement bénéficié de ses activités). La conservation est donc la réponse que l'homme a inventée pour traiter les maux qu'il a lui-même créés. Et les aires protégées (protégées contre lui-même) sont un outil au service de cette invention. Mais malgré tout cela, la biodiversité (au sens

large) continue à se raréfier. Peut-on simplement continuer ainsi ? Faut-il changer de stratégie ?

Une enquête conduite en 2011 (*Murray Rudd, dans *Conservation Biology*) interroge près de 600 chercheurs impliqués dans l'étude de la biodiversité et sonde leur opinion sur cette question. L'étude montre une grande pluralité des avis mais quelques facteurs dominent : d'abord, la question de priorisation n'est plus un tabou. Devant l'échec - réel ou supposé - de la conservation, la majorité des scientifiques (près de 60%) pense qu'il faut faire des choix et que ceux-ci peuvent inclure de focaliser notre action sur certaines espèces/écosystèmes au détriment d'autres. Comment les choisir alors ? La réponse n'est pas donnée, mais il apparaît que plus de 40% d'entre eux souhaitent mêler économie et écologie, en d'autres termes privilégier la conservation d'espèces utiles économiquement à l'homme. Pourtant près de 50% de ces scientifiques pensent qu'il n'est pas possible de relier les fonctions des écosystèmes à des valeurs économiques, ce qui relativise l'intérêt de l'approche des services écosystémiques dont on parle tant ces dernières années. Une large majorité reconnaît aussi qu'il faut plus de contraintes et plus d'application des règles pour assurer la conservation de la diversité biologique, en d'autres termes qu'il faut forcer l'homme à être plus raisonnable. Plus de 80% enfin admettent qu'il faut repenser les objectifs de conservation et les standards de succès que nous avons définis, en particulier à la lumière du changement climatique ou alors nous risquons de poursuivre avec le même taux d'échec. Curieusement, ce sont les scientifiques les plus âgés qui défendent cette position, comme si l'expérience leur avait enseigné, à défaut de ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut plus faire.

J'ignore quelle fraction de ces scientifiques parlaient pour ou depuis l'Afrique mais il est probable que les résultats ne seraient guère différents. Plusieurs études ont montré et montrent encore que le déclin de la biodiversité y est particulièrement important et que les efforts de conservation peinent à enrayer cette situation alarmante. Là plus qu'ailleurs sans doute, des choix difficiles sont à faire si l'on veut parvenir à sauver ce qui peut l'être. Saurons-nous enfin faire ces choix ?

La présente NAPA ne répond pas à cette question qui mériterait bien plus qu'une simple lettre, mais elle évoque une piste de progrès sur laquelle, au moins, tout le monde s'accorde : la formation, pour des décisions plus éclairées et des résultats plus prometteurs.

**Scientists' Opinions on the Global Status and Management of Biological Diversity - Murray A. Rudd - Conservation Biology Volume 25, Issue 6, pages 1165 – 1175, December 2011-
http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/cobi.2011.25.issue-6/issuetoc*

Le papaco, c'est aussi sur Twitter
@Papaco_IUCN



RAPPEL : formation continue en gestion des aires protégées : la 11^{ème} édition du Diplôme Universitaire se tiendra au Gabon en avril...

Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

La onzième édition du Diplôme d'Université sur la gestion des aires protégées pour l'Afrique du Centre se tiendra à partir du 20 avril au Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Missandzou (CEDAMM) situé au Nord du parc national de la Lopé (Gabon). Elle est dispensée intégralement en français. La formation fera l'objet d'une évaluation et permettra, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université en «gestion des Aires Protégées», délivré par l'Université Senghor.

La formation est prise en charge par les organisateurs. Cette prise en charge couvre les frais de formation, l'hébergement et l'alimentation, le transport (sous conditions), et une allocation pour menues dépenses, pour toute la durée de la formation. Les candidats seront sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://continue.senghor.refer.org>

Date limite d'inscription : 20 Février 2015

Contacts

Catherine Gurguenian, Département Environnement, Université Senghor

E-mail : environnement@usenghor-francophonie.org

Elise Mazeyrac, CEDAMM, Gabon

Email : emazeyrac@wcs.org

Formation soutenue financièrement par la Commission Européenne (programme ECOFAC 5)

Formations en gestion des aires protégées : évaluation et perspectives

Directions 1 à 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Rappel: l'UICN-Papaco a développé différentes formations sur la gestion des aires protégées depuis 2008. Un Master a été conçu avec l'Université Senghor (la troisième promotion de M2 est actuellement en cours en Egypte) et aussi un Diplôme Universitaire de huit semaines (le 10^{ème} DU se tiendra au Burkina Faso en février/mars et le 11^{ème} au Gabon en avril/mai). Pour plus d'info, voir les NAPA n°8 et n°47 sur le master en GAP, n°40 et n°63 sur le Diplôme Universitaire, n°23 sur la formation continue et n°58 sur le e-learning. Toutes ces offres ont été récemment évaluées favorablement (voir article ci-après). Mais elles ne ciblent que quelques dizaines de personnes chaque année et ne répondent donc pas aux attentes des nombreux gestionnaires de parcs ou partenaires des AP en Afrique francophone, où l'offre spécifique de formation sur ce sujet est rare. Nous envisageons donc de développer une offre plus large qui pourrait prendre la forme d'un Mooc (voir page 8). Plus d'infos à venir dans les prochaines éditions de la NAPA ...

1) Evaluation des initiatives de renforcement des capacités en gestion des aires protégées lancées par le Papaco en Afrique de l'Ouest et du Centre

Par Francis Staub (biodiversité Conseil – www.biodiv-conseil.fr) et Bora Masumbuko (IUCN)

En Afrique de l'Ouest et du Centre, les ressources naturelles occupent une place importante et contribuent au développement économique et social. De ce fait, ces ressources, en particulier celles qui se trouvent à l'intérieur et à la périphérie des aires protégées, subissent diverses pressions et menaces, souvent croissantes. Les acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées ont

besoin d'une formation appropriée pour faire face à ces changements. Renforcer les capacités en gestion des aires protégées reste donc une priorité pour le développement et la conservation des aires protégées. C'est dans cette perspective que le Papaco (au sein du programme de l'UICN en Afrique de l'Ouest et du Centre - UICN PACO) a mis en place, depuis 2008, un programme de formations diplômantes, de courte et longue durée. A la date de cette évaluation (fin 2013), environ 150 stagiaires de plus de 15 pays différents avaient suivi l'une des deux formations proposées (nb : ces formations ont toujours lieu). L'évaluation de l'utilisation des acquis montre de très bons résultats et souligne la pertinence et l'utilité de ces formations, et la nécessité de continuer à les mettre en œuvre. Les principaux changements observés se traduisent par une amélioration des connaissances et du savoir dans le domaine des aires protégées, des changements d'attitudes professionnelles et aussi à travers un développement personnel (plus grande confiance en soi).

A) Contexte et introduction

Les ressources naturelles en Afrique, y compris celles qui se trouvent à l'intérieur et à la périphérie des aires protégées, subissent diverses pressions, incluant la chasse illégale, les feux de brousse non contrôlés, la surexploitation du bois et des ressources forestières non ligneuses... Il en résulte une diminution graduelle de la biodiversité, ce qui affecte l'équilibre écologique des écosystèmes. Or les acteurs impliqués dans la gestion des aires protégées ne sont pas toujours préparés à faire face à ces menaces, et ne bénéficient pas toujours d'une formation appropriée. En effet, les formations dispensées et assimilées dans le secteur des « Eaux et Forêts » n'incluent pas, en général, de modules spécifiques sur les aires protégées. Il y a donc besoin de renforcer les capacités des jeunes professionnels et gestionnaires de la conservation dans ces territoires, étant donné que cela les aidera à mieux comprendre la planification, le suivi et l'évaluation, les méthodologies de la consultation, et les normes juridiques et techniques par exemple.

L'importance du renforcement des capacités a également été récemment soulignée lors du Congrès mondial des Parcs, et a été l'un des principaux thèmes abordés avec pour but de développer une série de programmes et produits relatifs au développement des capacités qui aidera les pays à gérer leurs systèmes d'aires protégées

de manière plus efficace et équitable et à améliorer leur capacité à répondre à leurs engagements vis-à-vis de la Convention sur la Diversité Biologique et des Objectifs d'Aichi.

Dans ce contexte, l'UICN, en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), propose des formations diplômantes, de courte et longue durée. Elles visent à doter les différents acteurs de terrain d'outils ainsi que de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

Les formations actuelles sont :

- **un Diplôme d'Université (DU)** ciblant les jeunes en situation professionnelle, avec une expérience appropriée. Il est réalisé en 8 semaines selon des modules de 5 à 6 jours qui associent des cours théoriques et des sorties de terrain.
- **un Master sur 2 ans**, permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une formation spécifique dans ce domaine.



Première promo du Master GAP, en 2009

Après cinq éditions du DU en Afrique de l'Ouest et deux éditions du Master (Afrique de l'Ouest et du Centre), une évaluation a été conduite afin de comprendre les effets de la formation sur la carrière des personnes formées et sur la conservation. En particulier, les perceptions des anciens étudiants et comment la formation a affecté leur travail quotidien ont été évalués et des recommandations pour améliorer la formation ont été formulées.

B) Les formations et leurs objectifs

Le Diplôme d'Université

L'objectif du *Diplôme d'Université* (DU) appelé «Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées» est de doter les gestionnaires des aires protégées d'outils ainsi que de

compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de travail dans les parcs. Ce programme de formation continue est destiné aux gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés d'Afrique francophone. Il s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Les candidats doivent avoir une expérience professionnelle et posséder un niveau bac+3 ou équivalent. Vingt participants sont sélectionnés par édition.

L'ensemble de la formation est structuré en modules qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain pour une mise en application des différents outils acquis. Les modules sont listés ci-dessous :

- Module 1 : Politiques de conservation et problématique de la gestion des aires protégées
- Module 2 : Évaluation et planification de la gestion des aires protégées
- Module 3 : Approche/gestion participative et valorisation des aires protégées
- Module 4 : Notions d'écologie pratique pour la gestion des aires protégées
- Module 5 : Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG
- Module 6 : Sortie de terrain et traitement de données
- Module 7 : Droit de l'environnement et développement durable
- Module 8 : Économie de l'environnement

Au sortir de cette formation, les participants :

- ont acquis/renforcé les compétences prioritaires pour la gestion des aires protégées
- sont capables de mettre en œuvre une planification adaptée à la gestion durable des ressources environnementales
- ont renforcé leurs compétences en suivi écologique, en résolution des conflits homme/faune, en conciliation et concertation locale
- ont amélioré leur connaissance des outils généraux (conventions, droit de l'environnement, instruments de gestion, normes, etc.) ce qui les rendra opérationnels pour proposer et réaliser des politiques de conservation.

La formation fait l'objet d'une évaluation et permet, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université en Gestion des Aires Protégées délivré

par l'Université Senghor. Les enseignants sont des experts sélectionnés sur base de leur expérience dans la région. La formation est dispensée intégralement en français. Au moment de cette étude, la formation avait été dispensée cinq fois pour l'Afrique de l'Ouest¹ depuis Janvier 2011, pour un total de 99 participants (nb : *la dixième édition débutera ce mois-ci à Ouagadougou*).



Première promo du DU GAP à Ouagadougou en 2011

Le Master International en "Gestion des aires protégées »

Ce programme de formation de longue durée offre une spécialité en gestion des aires protégées. La première année (M1) consiste en une formation généraliste qui se focalise sur les thèmes suivants : enjeux environnementaux et de développement, économie de l'environnement, droit de l'environnement, relations internationales, écologie générale, anglais, informatique, gestion de projets, outils de gestion, évaluations environnementales. Elle s'achève par un stage de 10 semaines en situation professionnelle. La seconde année (M2) concerne la spécialisation sur les aires protégées : politiques et stratégies de conservation/gestion des aires protégées, foresterie, décentralisation, éducation environnementale, outils de gestion des aires protégées, financement, efficacité, valorisation, etc. Elle se termine par la soutenance du mémoire de stage. Le niveau d'admission est un bac+4 minimum. La sélection des candidats se fait sur dossier et entretien. À l'issue de leur formation, les étudiants ayant validé tous les modules se voient décerner le diplôme de Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées.

¹Une formation similaire a été organisée pour l'Afrique centrale en partenariat avec l'UICN-Papaco, l'Université Senghor et WCS, en 2012 (DU 5) et 2013 (DU 7). La troisième formation (DU 9) s'est tenue du 20 octobre au 14 décembre 2014. La présente étude concerne uniquement le DU Afrique de l'Ouest.

Au moment de cette étude, la formation étaient dispensée depuis 2008. Quarante-neuf étudiants ont obtenu ce diplôme. La troisième édition a commencé en septembre 2013 et se terminera en mai 2015.

Des formations uniques en Afrique de l'ouest et centrale

D'autres institutions de formation offrent des programmes sur des sujets généraux ou en relation avec la gestion de ces espaces telles que l'ERAIFT (École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux), qui propose un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, ou encore l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar avec son Master en Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest africain (GIDEL), qui se focalise sur les aires marines protégées.

Les deux programmes de formation proposés par l'UICN-Papaco, créés spécifiquement pour renforcer les capacités en gestion des aires protégées francophone, sont donc uniques et répondent de manière pertinente à une demande. En effet, la récente évaluation régionale des besoins et des formations disponibles pour les professionnels des aires protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Hausser, 2013 – projet BIOPAMA), souligne qu'actuellement seuls les DU et le Master sont opérationnels. Toutefois, étant donné les pressions de plus en plus nombreuses qui affectent les aires protégées et le besoin d'améliorer leur gestion pour faire face à ces menaces, de plus en plus de pays et institutions envisagent de développer des programmes de formation qui ciblent en particulier la gestion des aires protégées.

C) Méthodologie

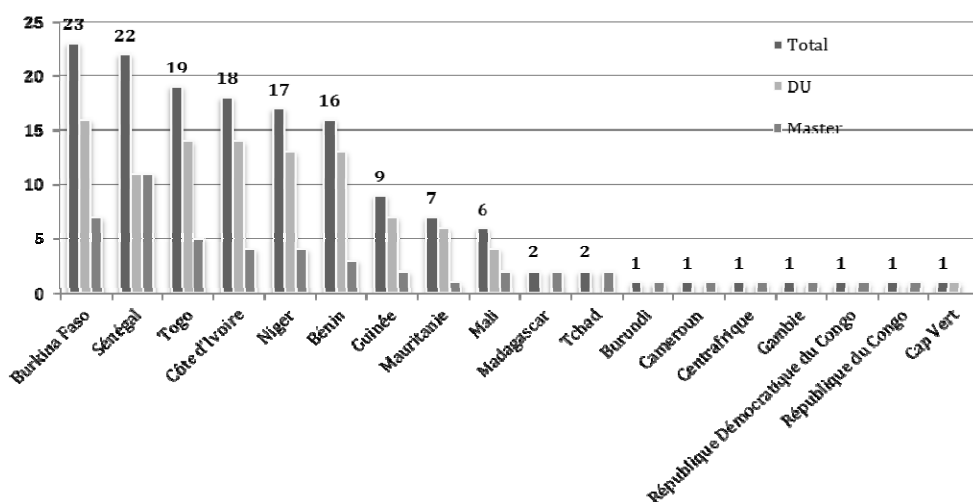
Afin de recueillir les informations utiles à cette étude un questionnaire a été développé et envoyé aux 148 auditeurs (Master et DU). L'information recherchée concernait le profil des auditeurs, leur formation, leur parcours professionnel, les commentaires sur la formation suivie, la mise en

œuvre des acquis. À la suite de l'envoi du questionnaire, des entretiens ont eu lieu par téléphone afin d'approfondir les réponses. Trois pays ont été visités (Niger, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) afin d'avoir une meilleure idée de la façon dont les connaissances acquises ont été mises en application sur le terrain et aussi discuter avec les Directeurs des Agences de gestion des parcs dans chaque pays. Pour les autres pays qui n'ont pas été visités, ces directeurs ont été contactés par téléphone.

Au total nous avons reçu 102 questionnaires remplis : 73 pour le DU (73,7% de réponses) et 29 (59,2% de réponses) pour le Master. Pour ce dernier, quatre pays n'ont pas retourné de questionnaire : République centrafricaine, la Gambie, la Guinée et la République démocratique du Congo. Les pourcentages ont été calculés de manière relative (par rapport au nombre de réponses reçues) étant donné que le renseignement des questionnaires n'a pas toujours été fait de manière homogène et certaines questions ont parfois été omises par les auditeurs.

D) Résultats et impacts des programmes de formation

La répartition géographique montre que six pays ont largement bénéficié des formations : Burkina Faso (23), Sénégal (22), Togo (19), Côte d'Ivoire (18), Niger (17) et Bénin (16).



Répartition des auditeurs par pays

Pour ce qui est de la répartition par sexe, au total, un peu plus de 20 % des auditeurs sont des femmes. Bien que ce chiffre semble faible, il est néanmoins plus que significatif en comparaison de la réalité du terrain, où l'on retrouve très peu de

femmes impliquées dans la gestion des aires protégées.

Une grande majorité des auditeurs qui ont répondu (plus de 80% en moyenne pour les deux formations) ont déclaré que les formations avaient répondu à leurs attentes, et qu'ils en étaient satisfaits. Parmi les points forts des formations, ils ont le plus souvent cité :

- la création d'un réseau de professionnels en gestion des aires protégées/le partage d'expériences
- le contenu et la qualité des cours
- la qualité des enseignants
- la sortie de terrain
- la facilité d'inscription – procédure d'inscription

Parmi les points faibles des formations, ils ont le plus souvent cité :

- le module sur le SIG/télédétection pas assez développé
- en règle générale, un volume horaire insuffisant (et donc certains thèmes abordés trop sommairement)
- pas assez de pratique sur le terrain

La carrière professionnelle des diplômés

➤ **Le Diplôme d'Université**

Six pays ont largement bénéficié des formations : Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Niger, Bénin et Sénégal, suivi par trois autres, Guinée, Mauritanie et Mali, qui ont eu entre quatre et sept personnes formées. Une attention particulière est accordée au cours de la sélection au pays d'origine des étudiants afin que la sous-région soit formée uniformément.

Dans la plupart des pays qui ont participé à la formation, on note une bonne répartition au sein des différents types d'institutions (secteur public, organisation internationale, ONG, fondation, secteur privé, et étudiant), excepté pour la Côte d'Ivoire où les diplômés se retrouvent uniquement dans le secteur public.

La majorité des anciens étudiants de tous les pays travaille dans la fonction publique. D'autres travaillent dans des ONG et une autre minorité sont étudiants ou travaillent dans le secteur privé. Un des résultats les plus importants est le travail en lien avec une aire protégée ou à la périphérie d'une aire protégée.

L'étude a montré que plus des 60 % des auditeurs

formés travaillent actuellement au niveau d'une aire protégée ou de sa périphérie, principalement dans le secteur public, qui est donc le plus grand bénéficiaire de ce programme de renforcement des capacités. Ce résultat indique que les compétences acquises sont utiles et que la formation répond à un réel besoin. Les institutions impliquées dans le secteur public sont au niveau central (Directions Générales de l'Environnement ou autre dénomination selon le pays, Agence de gestion des aires protégées, ou un projet hébergée par un Ministère), ou sur le site d'une aire protégée. Certains anciens auditeurs occupent des postes en rapport avec les conventions internationales (CITES, RAMSAR, Patrimoine Mondial).

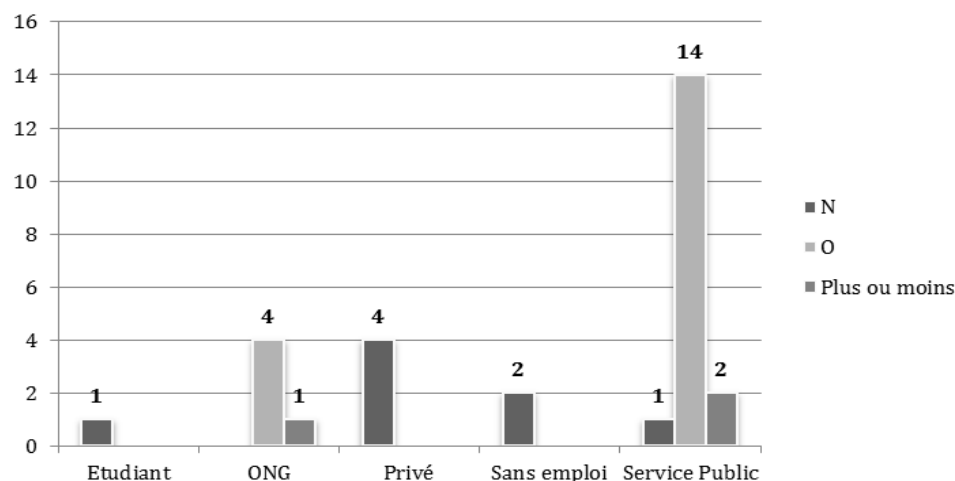
➤ **Le Master International**

Au total 17 pays ont participé à ce programme depuis qu'il a démarré en 2008, avec 10 pays de l'Afrique de l'Ouest et 6 de l'Afrique centrale et Madagascar, pour un total de 49 étudiants. Le Sénégal est le pays qui a très largement bénéficié du Master (plus de 20% du total des personnes formées). Le Burkina Faso, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Niger sont aussi bien représentés.



Seconde promo du Master GAP en 2012

Plus de 60% des répondants travaillent actuellement au niveau d'une aire protégée ou de sa périphérie. On retrouve le plus d'étudiants dans les services publics, ce qui représente près de la moitié des étudiants en poste. La formation permet à des étudiants d'accéder à des postes liés aux aires protégées. Elle répond donc parfaitement à ses objectifs.



Type d'organisation et lien avec une aire protégée ou sa périphérie

De plus, les postes occupés par les anciens étudiants sont des postes importants, parfois à des niveaux décisionnels. Par exemple, au Niger, l'actuelle Directrice de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées est une ancienne du Master. Les diplômés occupent des postes également au niveau des sous-directions. Les diplômés sont également en charge des aires protégées : conservateur du Parc national de Sena-Oura (Tchad), conservateur adjoint de la Réserve de Biosphère de Dimonika (Congo), chef suivi écologique du Parc national W-Bénin (Bénin), responsable suivi écologique de la zone Girafe (Niger)...

Effets des formations et mise en œuvre des acquis

Les formations ont eu de nombreux effets à différents niveaux : au niveau de l'auditeur, au niveau de l'institution mais aussi au niveau national et régional. Les auditeurs ont pu développer et améliorer leurs connaissances. Les effets se ressentent aussi au niveau des attitudes professionnelles et du développement personnel (confiance en soi). Les institutions bénéficient donc de ces effets, car elles disposent désormais de personnes plus convaincues, à tous les niveaux, de l'importance des aires protégées.

➤ **Le concept d'aire protégée**

En général, les formations ont permis une meilleure compréhension du concept « aire protégée », y compris les catégories UICN de gestion que certains ont essayé d'appliquer au niveau national. Les étudiants ont une nouvelle vision des enjeux de la gestion, et admettent même ne plus parler le

même langage que leurs collègues qui n'ont pas participé à la formation. De plus, les formations ont apporté et/ou renforcé leurs connaissances pour une gestion plus efficace. Elles ont permis une meilleure compréhension des outils nécessaires, notamment de l'importance des plans de gestion, de la mise en place des suivis écologiques. Il en résulte que les diplômés travaillent désormais de manière plus professionnelle, en utilisant des notions mieux appréhendées et des méthodes de travail plus rigoureuses. Beaucoup de répondants se sentent plus en confiance pour parler du sujet, notamment au cours des réunions, et sont donc plus capables d'influencer les décisions. Par exemple, au Niger la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées a quadruplé son budget pour les aires protégées à la suite du « lobbying » fait par les anciens formés.



➤ **Planification de la gestion des aires protégées et participation des communautés locales**

Beaucoup d'éléments sont mieux compris en termes de planification participative de la gestion des aires protégées, y compris la nécessité de disposer d'un plan de gestion à jour, la formulation d'objectifs prioritaires, l'implication de toutes les parties prenantes et si nécessaire des acteurs de la périphérie, etc. Sur le terrain, beaucoup de répondants ont participé directement ou indirectement à des degrés divers à développer ou mettre à jour des plans de gestion. Pour citer quelques exemples : participation au développement du plan de gestion du parc national d'Arly au Burkina Faso, participation à l'élaboration

des plans de gestion pour deux AMP nouvellement créées (Sangomar et Gandoulin) au Sénégal, contribution de façon substantielle à la rédaction du plan de gestion du parc Fazao-Malfakassa au Togo...

Les anciens formés sont désormais convaincus qu'une aire protégée ne peut être gérée de manière efficace si les populations locales ne sont pas impliquées et sensibilisées. Ils comprennent mieux comment les impliquer dans les différentes activités de gestion du site. Ils ont amélioré la prise de conscience au sein de ces communautés afin qu'elles perçoivent mieux l'intérêt de bien gérer la ressource qui est nécessaire à leur bien-être.

➤ **L'efficacité de gestion et le suivi écologique**

Les étudiants ont déclaré avoir mieux compris les outils relatifs à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, et notamment, l'outil d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM), l'instrument de suivi de l'efficacité de gestion (METT), et l'outil *Améliorons notre patrimoine* (EoH), et ils ont commencé à les utiliser dans leur aire protégée. Ils ont également acquis les connaissances nécessaires pour développer et mettre en œuvre des systèmes de suivi écologique. Beaucoup d'entre eux ont mis en place des systèmes de suivi et développé de nouveaux indicateurs. Au Bénin par exemple, les connaissances acquises ont été utilisées pour améliorer le système de suivi écologique du parc national de la Pendjari. Au Burkina Faso les diplômés ont réalisé des inventaires fauniques et ornithologiques dans la forêt classée de la Comoé-Léraba, et au Sénégal ils ont mis en place un protocole de suivi des antilopes de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul.

E) Conclusion

Les formations proposées sont uniques dans la sous-région et offrent une gamme complète de compétences. Elles offrent deux options différentes et complémentaires : le DU destiné à des professionnels déjà en poste et sur une courte période, et le Master, principalement destinée à des étudiants. Elles abordent les principales thématiques relatives à la gestion des aires protégées, et répondent donc (en particulier le DU) aux attentes des praticiens.

Les étudiants sont globalement très satisfaits des formations. Beaucoup de diplômés se retrouvent à

des postes clé dans toutes les institutions en charge des aires protégées, et seront maintenant capables de travailler mieux pour atteindre une gestion plus efficace. Ceci devrait progressivement, au fur et à mesure que plus de personnes sont formées, aboutir à des changements positifs dans la gestion des aires protégées.

Les nombreux exemples d'application des acquis sur le terrain à la suite de la formation, le changement de mentalité des anciens auditeurs vis-à-vis des aires protégées, les témoignages élogieux qu'elle suscite, sont autant de points positifs et de raisons pour pérenniser ces formations.

A ce stade, le DU semble mieux répondre aux attentes de terrain. En effet, les principaux effets et les impacts les plus significatifs ont été constatés pour des stagiaires ayant suivi le DU. Ce résultat semble logique car un plus grand nombre de personnes l'ont suivi et la majeure partie des auditeurs travaillait déjà en lien avec une aire protégée. Ils ont donc pu appliquer les acquis immédiatement. Le DU apparaît comme la formation à pérenniser prioritairement.



Remerciements

Le financement de ces formations a été apporté au fil du temps, par la Banque mondiale/Fonds pour l'Environnement Mondial, la Fondation MAVA, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le US Fish and Wildlife Service (USFWS), et l'Agence Française de Développement.

2) Un "MOOC" sur la gestion des aires protégées pour les pays francophones d'Afrique - Défis, opportunités et perspectives...



Etude réalisée par M. Francis STAUB (biodiversité Conseil – www.biodiv-conseil.fr) sur financement de l'Agence française de Développement - AfD

Les MOOCs (Massive Online Open Courses) sont des enseignements en ligne hautement interactifs visant à une participation illimitée, et d'accès ouvert à tous, sur le Web. En plus de supports de cours de types traditionnels, tels que des vidéos ou des conférences, les MOOCs fournissent des forums d'utilisateurs qui aident à bâtir une communauté

d'acteurs. Les MOOCs sont un développement récent dans l'éducation à distance, et ont commencé à émerger en 2012. Les MOOCs ont le potentiel d'améliorer l'éducation en ligne dans les pays en développement en facilitant la collaboration entre les personnes, les lieux et les technologies. Prenant tout cela en considération, un MOOC sur la gestion des aires protégées en Afrique francophone pourrait s'avérer pertinent.



Les Mooc sont un moyen d'élargir l'audience des formations en connectant l'offre et la demande

Certains défis, mais quelques grandes perspectives pour l'Afrique

Il y a encore un certain nombre de défis à relever pour la mise en œuvre des MOOCs dans les pays en développement. Les MOOCs s'appuient sur des technologies numériques et des espaces d'e-learning pour atteindre leurs objectifs. De nombreuses régions du monde en développement manquent d'infrastructures de télécommunications mais également ont peu d'accès à l'informatique, l'expertise technique, les compétences d'apprentissage en ligne ou encore la maîtrise de l'anglais (il est estimé qu'actuellement seuls 100 MOOCs sont en français sur plus de 2000 MOOCs au total dans le monde). Malgré ces défis, les MOOCs peuvent réussir dans le contexte africain, si leur contenu est adapté (pour le cas de l'Afrique francophone, la première chose serait d'utiliser le français!).

La pénétration d'Internet en Afrique est de 15,6% et en croissance constante, grâce à des investissements dans le haut débit et la prolifération des smartphones. L'institut McKinsey prévoit que d'ici 2025, la pénétration d'Internet s'élèvera à 50% (600 millions d'utilisateurs) et que le nombre de smartphones sera multiplié par six.

Selon un article récent de « the Fast Company », la nécessité et la demande pour les MOOCs sont fortes : l'Afrique est le continent le plus « jeune » avec 200 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans, proportion qui devrait doubler d'ici 2045. Pourtant, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur au Sud du Sahara est le plus bas au monde (environ 5%). Ainsi, combiner les MOOCs avec les téléphones mobiles pourrait être un moyen très puissant pour éduquer un grand nombre de personnes, en Afrique.

Par exemple, Coursera, le fournisseur américain de plate-forme de MOOC, a récemment conclu un partenariat avec la Banque mondiale et le gouvernement tanzanien pour fournir des MOOCs à des étudiants africains dans le cadre d'une initiative pour l'enseignement des TIC.

Les aires protégées en Afrique sont sous pression

L'Afrique abrite certains des écosystèmes et des espèces de la planète les plus précieux. Le continent a beaucoup d'aires protégées qui jouent un rôle crucial en contribuant à la conservation de la biodiversité, mais aussi dans la sécurisation des biens et services des écosystèmes, permettant des stratégies d'adaptation au changement climatique. Malheureusement, la plupart des aires protégées font face à des pressions externes importantes. Les principales menaces qui pèsent sur les aires protégées peuvent être résumées comme suit : la perte et la dégradation de l'habitat dues à la conversion en pâturages ou du fait de l'agriculture, la surexploitation des ressources naturelles, y compris l'exploitation forestière, la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL), la surpêche, et le surpâturage par le bétail... Pour faire face à ces menaces et continuer à fournir des services environnementaux, les zones protégées doivent donc être gérées efficacement.

Les structures de gestion des AP manquent souvent de ressources financières, humaines et matérielles. Les gestionnaires n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour leur métier dans le contexte actuel. Aujourd'hui, plus que jamais, les responsables de la planification des ressources ont besoin de formations et des outils efficaces pour faire face aux pressions et aux menaces qui pèsent sur les aires protégées d'Afrique. Le renforcement des capacités du personnel et les acteurs locaux, et la sensibilisation à la protection de la nature, sont essentiels pour une gestion efficace de ces territoires.



La 7ème promotion du DU au Gabon en 2012 : le Mooc peut être un bon complément aux formations en présentiel

En Afrique, plusieurs initiatives de renforcement des capacités ont donc été créées, par exemple, le Diplôme Universitaire sur la gestion des aires protégées de l'UICN-Papaco (fait avec l'Université Senghor) pour les jeunes professionnels (voir article précédent). Le cours est destiné aux gestionnaires des aires protégées et aux scientifiques, ONG ou partenaires du secteur privé. Malheureusement, ces initiatives restent limitées et reçoivent un nombre très élevé et croissant d'applications. En plus de la forte demande, les coûts importants de l'éducation en Afrique, sont un obstacle à l'extension de ces formations.

Le développement des capacités a été identifié dans de nombreuses régions, et dans les évaluations mondiales sur la conservation de la biodiversité, comme l'une des priorités clés qui doivent être abordées de toute urgence pour promouvoir les meilleures pratiques et améliorer la performance de la gestion des aires protégées.

Un écart à combler

Malgré ce besoin continu de renforcement des capacités, il y a encore très peu de possibilités de formation – courte - sur la gestion des aires protégées pour l'Afrique. En outre, il y a actuellement très peu de MOOCs ciblant l'Afrique et/ou la gestion des ressources naturelles. Si l'on considère la nécessité du renforcement des capacités, l'importance croissante des AP et le peu de ressources disponibles pour la formation en Afrique, un « MOOC sur la gestion des aires protégées » semble être potentiellement une solution de sagesse. En plus de l'amélioration des compétences des apprenants en matière de gestion de ces zones, un tel MOOC facilitera la

création d'une communauté d'acteurs pour la protection de la nature en Afrique francophone.

Bref rappel sur ce qu'est un MOOC ?

Le format commun est généralement un cours de sept semaines. La norme est d'environ 2 heures de conférence constituées de 5 à 10 vidéos de 10 à 12 minutes chacune par semaine. Les étudiants voient d'abord l'enseignant d'introduire le sujet, mais peu de temps après, le focus se déplace sur ce que le professeur écrit. Au lieu de tableaux, les ordinateurs ou tablettes sont utilisés, sur lesquels le professeur écrit, tout en parlant. La deuxième composante majeure des MOOCs est formée des devoirs. Les étudiants doivent télécharger ces devoirs chaque semaine, ce qui dans certains MOOCs très populaires peut être difficile. Ces devoirs sont évalués automatiquement lorsque possible. Comme alternative, l'évaluation peut être confiée aux étudiants eux-mêmes, en leur demandant de juger leurs pairs. La troisième composante des MOOCs est un forum, ce qui ajoute une dimension sociale à l'enseignement. La quatrième composante est un certificat délivré par l'université (ou l'institut de formation) aux étudiants qui réussissent tous les tests.



8ème promotion du DU à Ouagadougou en 2014 – le Mooc peut aussi permettre aux étudiants de continuer leur formation une fois rentrés chez eux

Approche pour développer un MOOC sur la gestion des aires protégées

Le développement d'un MOOC peut prendre beaucoup de temps. Il nécessite généralement le développement de nouveaux matériaux et méthodes, ou au moins l'adaptation du contenu et des méthodes qui seront applicables aux différents contextes d'apprentissage. On estime que le développement du contenu d'un MOOC prend de

deux à trois fois plus de temps que la création d'un cours traditionnel.

Cependant, une multitude de ressources utiles et pratiques est déjà disponible à travers le DU et les partenaires de l'UICN comme la MAVA (ex *Fondation Internationale du Banc d'Arguin*). Le contenu du cours pourrait facilement être adapté à partir de ces ressources mais aussi d'autres partenaires tels que le Master GIDEL «Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest africain» de l'Université Cheikh Anta Diop, à Dakar. Si nécessaire, des contenus additionnels en provenance des universités étrangères pourraient être utilisés.

- Objectif du cours

Le cours aura pour but de comprendre les opportunités et les défis qu'implique la gestion des aires protégées. Le cours devrait aider les «apprenants» à acquérir une meilleure compréhension de l'importance des AP, leur rôle vital si elles sont bien gérées et les différents aspects de cette gestion. Le cours viserait les techniciens et les praticiens, ainsi que tous les partenaires de la conservation (ONG, société civile ou secteur privé) qui veulent mieux comprendre le sens de leurs actions quotidiennes. Il pourrait également permettre à un plus large public de se familiariser avec la gestion des ressources naturelles. Ainsi, on peut s'attendre à ce que ce cours ait également un impact sur une masse critique de la population et sur la prise de conscience du rôle et de l'importance des aires protégées.

- Certificat

Après avoir réussi le cours, les étudiants recevront un «certificat d'achèvement», ou équivalent, dans un format numérique. S'il est toujours agréable d'avoir quelque chose à montrer, ces certificats d'achèvement ne sont pas encore reconnus et ont une valeur limitée. Toutefois, cette tendance pourrait changer dans les prochaines années. En outre, pour faire face au risque de tricherie ou de fraude d'identité, les plates-formes MOOC sont de plus en plus préparées (pour une somme modique de 30 \$ à 100 \$ par cours) pour vérifier l'identité des élèves et fournir des examens surveillés. Cela permet à l'étudiant d'obtenir un certificat d'achèvement vérifié. Certains fournisseurs commencent également à offrir des examens surveillés dans les centres spécialisés. La

possibilité d'obtenir des crédits avec les universités africaines devrait également être examinée.

Prochaines étapes

Pour aller de l'avant dans le développement d'un MOOC sur la gestion des AP en Afrique protégée, il sera impératif de réunir un financement initial pour permettre le développement du contenu. Le temps pour élaborer un MOOC dépend de la complexité et du niveau de détail souhaité. Le temps moyen varie de 3 à 6 mois. L'UICN-Papaco s'engage dans cette initiative en 2015.

Plus d'info sur www.papaco.org



FONDS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN ET ECOLE DU PATRIMOINE AFRICAIN STAGES DE 6 MOIS

LIEU 1 : Midrand, Afrique du Sud (AWHF) du 01 avril au 30 septembre 2015

LIEU 2 : Porto-Novo, Benin (EPA) du 01 mars au 31 août 2015

FINANCEMENT : Ministère des affaires étrangères de Norvège, Fonds pour le patrimoine mondial africain

OBJECTIF

- Donner l'opportunité aux jeunes professionnels africains d'acquérir de l'expérience dans les organisations internationales/régionales du patrimoine ;
- Renforcer les capacités et améliorer les compétences en matière de conservation et de gestion du patrimoine aussi bien pour les professionnels du patrimoine que pour les institutions du patrimoine ;
- Renforcer le réseau de professionnels africains pour la gestion du patrimoine ;
- Renforcer la capacité des institutions pour la mise en oeuvre de la convention ;

La langue de travail est le français à l'EPA et l'anglais à AWHF. Les candidats peuvent être des étudiants (licenciés), des professionnels ou des membres des institutions patrimoniales naturels / culturels et académiques. Les candidats doivent être de 30 ans au plus. La candidature est ouverte aux ressortissants de tous les pays africains. Les candidats doivent parler couramment et bien écrire le français ou l'anglais. Les stages seront pris en charge par les organisateurs.

Le dossier de candidature complet doit parvenir au plus tard le 6 février 2015 **par courrier électronique aux adresses suivantes :**

Email : AWHF - Pamela Mac Quilkan (PamelaM4@awhf.net) avec copie à EPA (epa@epa-prema.net)



Offre d'emploi – ZSL

Parc national de la Pendjari (Benin) – Assistant technique pour le programme de conservation en

Afrique de l'Ouest et du Nord de ZSL

ZSL's West and North Africa Programme is looking for a Technical Advisor to support Pendjari and W national parks in Benin. The successful candidate will be responsible for the delivery of this new initiative to strengthen capacity for conservation of the W-Arli-Pendjari complex.

Main Duties:

The main focus in the initial phase is to support effective law enforcement monitoring and protection in Pendjari and W national parks through the implementation of the SMART approach (www.smartconservationsoftware.org).

The Technical Advisor will also work alongside colleagues at ZSL and partner organisations to develop the project further and secure additional funds for its delivery.

Person Specification:

- Successful applicants will have an excellent standard of written and spoken French,
- Ability to communicate effectively in English,
- A Master's degree in a relevant subject or equivalent level of work experience in a relevant field.
- Experience in protected area management, wildlife protection and/or patrol based monitoring (ideally SMART or similar approaches) is essential
- Proven experience in capacity development.
- Solid personal and collaborative skills and proven experience of working with multiple collaborators and stakeholders.
- Experience of project management and development is highly desirable,
- Good understanding of biodiversity conservation issues in the region essential.

The candidate should have proven budget management and report writing ability, and excellent communication

skills. Ideally the candidate should also have experience of living and working in developing countries, preferably in West Africa. The post will be primarily based in and around Pendjari and W national parks, with regular travel to ZSL's office in Cotonou and the wider region as appropriate. This is a 1 year renewable contract, dependant on funding. The position is to start as soon as possible.

To Apply:

Applicants should send their CV, Equality of Opportunity Monitoring Form and a Covering Letter detailing relevant experience and skills and stating why they want the position, by email to hr@zsl.org.

Closing date for applications: 8th February 2015.
Start date: ASAP



PAPACO

CONSULTATION

Etude «AP et DECENTRALISATION : cartographie des acteurs de deux zones pilotes au Cameroun»

Directions 1 et 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Cette étude se propose d'établir une cartographie des acteurs et des relations de pouvoir constituant le contexte de gouvernance dans deux zones pilotes au Cameroun.

L'objectif général de cette étude sera de cartographier les différentes parties prenantes concernés par ces 2 AP, ainsi que leurs relations de pouvoir, afin de préparer l'établissement de « tables de négociation » destinées à négocier et sélectionner les futurs processus techniques servant de support à une convergence entre gestion des AP et décentralisation.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont de:

I) Cartographier les acteurs

Il s'agira de lister les acteurs influençant directement l'état écologique et le niveau de développement de 2 AP pilotes et de leurs périphéries.

II) Cartographier les relations de pouvoir

Il s'agira d'identifier les interactions principales existant entre les acteurs identifiés ci-dessus, en lien avec l'impact de ces actions les ressources naturelles et les deux AP pilotes.

III) Evaluer les opportunités et menaces pour l'établissement de « tables de négociation » favorisant la convergence entre AP et décentralisation.

A l'issue de ces étapes de cartographie et d'évaluation des opportunités et menaces structurelles et stratégiques, l'étude dessinera des recommandations destinées à renforcer les chances de succès lors de l'établissement des « tables de négociation » prévues dans le processus.

Deux AP ont été retenues pour cette l'étude, **Deng-Deng** dans la région de l'Est (soutenue entre autres par l'AFD, BRLi et WCS) et **Takamanda** dans la région du Sud-Ouest (soutenue entre autres par KfW, GFA et WCS).

Résultats attendus

o une cartographie sociologique, géographique et écologique des principaux acteurs et interactions affectant la conservation et le développement dans et autour de 2 AP pilotes est disponible.

o une identification des menaces et opportunités structurelles et stratégiques liées à l'établissement des « tables de négociations » envisagées dans le processus AP & Décentralisation est effectuée.

o des recommandations tactiques, pragmatiques et originales, pour l'établissement de ces « tables de négociations » sont formulées.

Les candidats intéressés devront préparer :

i) Une proposition technique pour l'appui incluant une courte note de compréhension des objectifs, une description de la méthodologie ainsi qu'une proposition de programme prévisionnel détaillant les différentes étapes prévues.

ii) Une proposition financière incluant une estimation de l'effort ;

iii) Un CV complet du/des consultants(s).

Les propositions devront être transmises en format électronique à Thomas BACHA (thomas.bacha@iucn.org) avant le 21 février 2015.

Le détail des termes de référence ainsi que les annexes descriptives sont consultables sur www.papaco.org à la page « jobs et consultations » (<http://papaco.org/jobs/>)



APPEL A CANDIDATURES Consultation pour un appui à la filière économique de valorisation des PFNL

Direction 8 de la Feuille de Route
pour les AP d'Afrique

Le programme FFEM-PPI de l'UICN souhaite accompagner une ONG camerounaise partenaire sur les questions de développement de filières économiques de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux à la périphérie de la Réserve de Biosphère du Dja (RBD).

L'objectif général est d'aider l'ONG et les acteurs locaux à identifier et mettre en oeuvre sur le terrain un modèle de valorisation des PFNL soutenant une gouvernance et un développement socio-économique local innovant et compatible avec la conservation de la Réserve de Biosphère du Dja (biodiversity friendly).

L'objectif spécifique est l'élaboration d'un business plan concernant la valorisation du cacao et de l'amande de moabi et le développement de filières pour ces deux PFNL.

A l'issue de l'appui, un business plan sera rédigé pour les deux filières. Ce rapport sera rédigé conjointement par le consultant et les membres de l'ONG et validé par les parties prenantes locales. L'accompagnement devra idéalement se tenir au cours du premier trimestre 2015.

Est attendu du consultant des compétences en matière de montage et gestion de projets économiques, notamment à travers une expérience significative dans le secteur privé. Une expérience sur des questions de valorisation des ressources naturelles en Afrique serait une plus-value significative, tout comme une expérience en matière de formation des adultes et professionnels. La maîtrise de la langue française est une condition indispensable.

Les candidats intéressés par cette offre devront préparer les éléments suivants :

i) Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs, une description de la méthodologie proposée ainsi qu'une proposition de programme prévisionnel de déroulement détaillant les différentes étapes prévues ;

ii) Une proposition financière relative à la prestation incluant une estimation de l'effort ;

iii) Un CV complet du/des consultants(s).

Les propositions devront être transmises en format électronique à Thomas BACHA (thomas.bacha@iucn.org) et Aimé EPANDA (epandaa@yahoo.fr) avant la date du 8 février 2015, minuit.

Plus de détails sur cette offre sur www.papaco.org à la rubrique « jobs et consultations » (<http://papaco.org/jobs/>)



APPEL A CANDIDATURES - Recrutement d'un consultant en écotourisme

Direction 8 de la Feuille de Route pour
les AP d'Afrique

Le programme FFEM-PPI de l'UICN prévoit d'accompagner une ONG camerounaise partenaire du PPI au cours de la mise en oeuvre d'un projet écotouristique dans le massif de Ngog Mapubi Dibang.

L'objectif de l'appui est d'aider l'ONG et des acteurs locaux à mettre en oeuvre sur le terrain un modèle de projet écotouristique soutenant une gouvernance et un développement socioéconomique innovant et compatible avec la conservation du massif de Ngog Mapubi Dibang (Cameroun).

L'appui a pour objectif conjoint de rédiger un business plan et de renforcer les capacités de l'équipe de l'ONG à monter et gérer un projet de développement et promotion de l'écotourisme. Le site d'intervention étant une future forêt intercommunale, les collectivités locales décentralisées constituent des acteurs clés dans la dynamique. Par conséquent, un accent important sera mis sur l'implication des principaux acteurs locaux, notamment des autorités administratives, des maires et sectoriels des services administratifs déconcentrés dont les compétences touchent la question de l'écotourisme

au sein du massif, ainsi que des opérateurs privés du secteur touristique.

L'accompagnement devra idéalement se tenir au cours du premier trimestre 2015.

Est attendu du consultant des compétences et une expérience significative en matière de montage et gestion de projets écotouristiques dans des pays africains, impliquant à la fois le secteur privé et l'administration locale décentralisée. La maîtrise de la langue française est une condition indispensable.

Les candidats intéressés par cette offre devront préparer les éléments suivants :

- i) Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs, une description de la méthodologie ainsi qu'une proposition de programme prévisionnel détaillant les différentes étapes prévues.
- ii) Une proposition financière incluant une estimation de l'effort ;
- iii) Un CV complet du/des formateur(s).

Les propositions devront être transmises en format électronique à Thomas BACHA à l'adresse thomas.bacha@iucn.org avant la date du 23 février 2015. Plus de détails sur cette offre sur www.papaco.org à la rubrique « jobs et consultations » (<http://papaco.org/jobs/>)



NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme - Liste Verte et Congrès Mondial des Parcs

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

bora.masumbuko@iucn.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN